CITOYENNETÉ

La Commission Citoyenne

La Commission Citoyenne s'est réunie à deux reprises. Elle a validé la charte du porteur de parole qui définit son rôle. Chaque porteur s'engage à la respecter.

Les habitants de notre commune pourront ainsi communiquer avec lui autour de leurs interrogations, des projets portés par la municipalité ou de leurs idées pour améliorer notre cadre de vie…

Un cahier spécifique lui sera dédié en Mairie afin de noter au fur et à mesure vos questionnements afin de ne pas attendre la prochaine commission pour avoir une première réponse…

La fréquence des rencontres est fixée en fonction des projets, environ trois ou quatre fois par an.

La liste des porteurs de parole vous sera transmise très prochainement avec leur photo, leur mail et leur hameau de résidence.

Le stationnement sur la voie publique, dès lors que des emplacements sont prévus à cet effet, constitue un mode d'utilisation collective du domaine public. Le stationnement prolongé est encadré par l'article R. 417-12 du code de la route qui limite à **sept jours le droit de rester au même emplacement.**

Pensez à prévenir la Mairie si votre véhicule est immobilisé pour éviter son enlèvement !

Chaulgnes Sept 2021

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Où faire les formalités administratives ?

Les extraits de naissance, de mariage et de décès se demandent dans la commune où s'est produit l'événement.

Où faire sa carte d'identité et son passeport ?

La Mairie de Chaulgnes ne dispose plus du dispositif de recueil d'empreintes, nécessaire aux cartes nationales d'identité et aux passeports.

- Vous pouvez faire une pré-demande en ligne sur le site de l'ANTS
- Contacter les Mairies habilitées (Nevers, Varennes-Vauzelles, La Charité-sur-Loire, Guérigny)

Où s'inscrire sur les listes électorales ?

Vous devez effectuer votre inscription avant le 31/12/2021 pour voter en 2022.

- Auprès de l'accueil de la mairie
- En ligne sur le site service-public.fr

Une pièce d'identité et un justificatif de domicile vous seront demandés

Recensement et Journée Défense Citoyenneté

Dans les trois mois qui suivent leur 16ème anniversaire, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou au consulat s'ils résident à l'étranger.

Nos véhicules communaux sont identifiés

Animal perdu ?
Info communale ?
Signalement ?
Illiwap vous relie à votre commune en temps réel !

Téléchargez l'application gratuite !